

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juin 2025

PORTANT CRÉATION D'UN STATUT DE L'ÉLU LOCAL - (N° 136)

AMENDEMENT

N ° CL137

présenté par

M. Le Gac, rapporteur et M. Delautrette, rapporteur

ARTICLE PREMIER

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

1° Modifier ainsi l'alinéa 6 :

a) Supprimer le mot : « autre ».

b) Après le mot :

« une »,

insérer le mot :

« autre ».

2° En conséquence, procéder à la même modification aux alinéas 9 et 12.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.